

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006****PRIMULA – KOR 103**

Version 3.0 FR

Page 1 sur 7
Date d'impression: 26.01.2017
Date de révision: 19.11.2015***1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Identificateur de produit

Nom du produit

PRIMULA – KOR 103

Utilisation de la substance/mélange

Mélange destinée à une utilisation industrielle et artisanale

Un agent anticorrosion

Identification de la société/l'entreprise

Sociale

MC2 CHIME - INUSTRY

Adresse

77, rue Albert Garry

Localité et Etat

94400 LIMEIL-BREVANNES France

Tél. +33 (0)1 56 32 30 90

mc2@industry.comPour renseignements urgents s'adresser à
Société/organisme : INRS / ORFILA+33 (0)1 45 42.59.59
<http://www.centres-antipoison.net>***2. Identification des dangers**

Classification du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008 (EU-GHS)

Aquatic Chronic 3, H412

Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme

élimine

Mention

élimine

Indications de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non défini.

vPvB: non défini.

***3. Composition/informations sur les composants**

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**
PRIMULA – KOR 103

Version 3.0 FR

 Page 2 sur 7
 Date d'impression: 26.01.2017
 Date de révision: 19.11.2015

Caractérisation chimique, description

Le mélange contient des raffinats d'huile minérale, de la graisse native et des sulfonates de pétrole

Ingrédients dangereux

Désignation	N° CAS.	Concentration	Caractérisation*
Sulfonate de calcium	93820-57-6	3 – 10 %	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412
Dérivé d'imidazoline	95-38-5	0,25 – 1 %	Acute Tox. 4, H302; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400; M=10 Aquatic Chronic 1, H410;
Oléoylsarcosine	110-25-8	0,25 – 1 %	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315

* Le texte des phrases de risqué citées (phrases-H), se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours
Après inhalation

Amener la personne concernée à l'air frais et déposer à un endroit calme.

Après le contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver les parties concernées de la peau avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer à fond avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.

Après ingestion

 Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire abondamment d'eau par après.
 Appeler immédiatement le service médical.

5. Mesures de lutte contre l'incendie
Moyens d'extinction approprié

 Mousse, CO₂, produits d'extinction à poudre sèche

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

 CO_x, SO_x, NO_x
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

Indications supplémentaires

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006****PRIMULA – KOR 103**

Version 3.0 FR

Page 3 sur 7
Date d'impression: 26.01.2017
Date de révision: 19.11.2015

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Enlever les sources d'allumage. Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection personnel. Attention : Risque de dérapage en cas de déversement du produit

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre. En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

Les méthodes de nettoyage

Absorber le liquide avec un liant d'huile ou un liant universel et l'éliminer conformément aux prescriptions valables en la matière.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sûre

Eviter un contact sans défense avec la peau. Si nécessaire, utiliser des gants (p.ex. caoutchouc nitrile). Si possible, éviter la formation de vapeurs et d'aérosols.

Veiller à une aération suffisante, si nécessaire par des aspirations locales.

Stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Stocker dans des récipients fermés.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

Conseils concernant le stockage avec d'autres produits

Catégorie d'entreposage 10 – 13 (autres inflammables et non inflammables matériaux, TRGS 510, Allemagne)

Utilisation(s) particulière(s)

Mélange destinée à des fins d'utilisation commerciales et artisanales.

Un agent anticorrosion

Allemagne

Observer la règle de la DGUV 109-003 (anciennement: BGR/GUV-R 143) „Activités avec des lubrifiants réfrigérants“.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Valeurs limites au poste de travail

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**
PRIMULA – KOR 103

Version 3.0 FR

 Page 4 sur 7
 Date d'impression: 26.01.2017
 Date de révision: 19.11.2015

Allemagne

Composant	N°CAS	Valeur AGW ¹	Remarque
Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances individuelles avec des valeurs limite se rapportant au poste de travail à surveiller.			

¹ AGW = valeur limite de protection du travail

Contrôle de l'exposition au poste de travail

Mesures de protection et d'hygiène

Tenir le produit à l'écart des denrées alimentaires et boissons. Ne pas emporter de chiffons imbibés de produit dans les vêtements. Laver les mains avant les pauses et les repas. Après le travail, utiliser une crème de soins regraissante. Respecter le plan de protection pour la peau se rapportant au poste de travail.

Equipement de protection personnel
 Protection respiratoire
 Pas nécessaire en cas d'aération suffisante

Protection des mains
 Gants de protection en matériau approprié (p.ex. caoutchouc nitrile, temps de perméation > 480 mn) testés selon EN 374.
 Utiliser une crème de protection pour la peau insoluble dans l'eau si le port de gants n'est pas permis. Respecter le plan de protection pour la peau.
 Respecter le plan de protection pour la peau.

Protection des yeux
 Porter des lunettes à protection latérale.

Protection de la peau
 Vêtements de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
 Cf. les indications continues au point 6

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect	
forme	liquide
couleur	brun
odeur	typique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Paramètres de base pertinents en matière de sécurité

pH	(g/l d'eau , 20°C)	non applicable
Point/intervalle de fusion		non défini °C
Point/intervalle d'ébullition		non défini °C

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 103

Version 3.0 FR

Page 5 sur 7
Date d'impression: 26.01.2017
Date de révision: 19.11.2015

Point d'éclair		180	°C
Inflammabilité		non défini	°C
Pression de vapeur	(20°C)	< 0,1	hPa
Densité	(20°C)	860	kg/m ³
Hydrosolubilité	(20°C)	pratiquement insoluble g/l	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log P _{ow})		non défini	
Viscosité, cinématique	(40°C)	26	mm ² /s

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Stable en cas d'application des conditions d'utilisation courantes pour une manipulation du produit conforme à sa destination. Respecter les consignes de stockage.

Matières à éviter

Oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: CO_x, SO_x, NO_x

11. Informations toxicologiques

Remarques générales

Toxicité aiguë, irritation de la peau, irritation des muqueuses, potentiel d'altération du patrimoine héréditaire et sensibilisation de la peau : ces propriétés de la préparation ont été évalués sur base des données existant au sujet des composants. Il existe en partie des lacunes de données concernant les composants individuels.

Expériences de la pratique

Les expériences que nous avons eues jusqu'à présent ont montré qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à des dommages de la santé en respectant les règles de fondamentale de la protection du travail et de l'hygiène industrielle et en utilisant le produit d'une manière conforme à sa destination. Eviter des projections dans les yeux et des contacts permanents avec la peau.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Le produit est une substance critique pour l'eau – ne pas faire entrer dans la terre, la canalisation ou les eaux de surface.

Mobilité

pas d'indications disponibles

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR 103

Version 3.0 FR

Page 6 sur 7
Date d'impression: 26.01.2017
Date de révision: 19.11.2015

Persistence et dégradabilité
pas d'indications disponibles

Potentiel de bioaccumulation
pas d'indications disponibles

Autres effets nocifs
Le produit ne contient pas d'halogène à liaison organique. Il ne contribue pas à la valeur AOX.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination/déchet (produit)
Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

EU recommandés
Suivant l'utilisation, assigner au code de déchets UE correspondant.

Emballages
Vider complètement le récipient. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les fûts et containers sont reconditionnables. Nettoyage par une entreprise de recyclage.

14. Informations relatives au transport

Substance non dangereuse conformément à ADR, RID, IMDG, ADN, ICAO/IATA

15. Informations relatives à la réglementation

Autres prescriptions UE
Indications relatives au règlement 1999/13/CE relatif à la réduction de composés organiques volatils (règlement VOC-RL) : aucune

Législations nationales (Allemagne)
Classe de pollution des eaux
WGK 2 (critique pour l'eau, VwVwS notes annexes 4)

*16. Autres informations

Texte de toute phrase-H visée aux points 3

H302	Harmful if swallowed.
H314	Causes severe skin burns and eye damage.
H315	Causes skin irritation.
H318	Causes serious eye damage.
H332	Harmful if inhaled.
H373	May cause damage to organs through prolonged or repeated exposure
H400	Very toxic to aquatic life.
H410	Very toxic to aquatic life with long lasting effects.
H412	Harmful to aquatic life with long lasting effects.

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006****PRIMULA – KOR 103**

Version 3.0 FR

Page 7 sur 7

Date d'impression: 26.01.2017

Date de révision: 19.11.2015

Service de modification

Les chapitres modifiés sont marqués *.

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances à ce jour. Elles sont destinées à décrire nos produits en ce qui concerne les exigences en matière de sécurité et ne signifient donc pas une garantie de propriétés définies.